

Un obit colonel du Mols sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mercredi 14 juillet 1886, à 7 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Napoléon CORNILLER, veuf de Dame Adèle VANWYBERCK, ancien Roi des Belges, et pour la Paix de l'ordre ministère des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres faire-part, peuvent se contacter le présent avis comme en tenant lieu.

LETTERS MORTUAIRES & D'OBITS

IMPÉRIAL ALFRED KEROUX. — AVISGRATIF dans le Journal de Roubaix (Grande édition), et dans le Petit Journal de Roubaix.

FAITS DIVERS

Une jeune fille qui se brûle la cervelle à Bruxelles. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, une jeune fille, blonde et de bonne mise, est entrée dans un restaurant du boulevard du Nord et a été brûlée la cervelle.

Le pêcheur le savon lui avait-il apporté un potage, qu'il tira de sa poche un revolver et se fit sauter la cervelle. La mort fut foudroyante.

On n'a pu constater son identité.

Tous jeunes gens, assis à une table voisine et auxquels cette jeune fille avait remis un billet, ont disparu sans se faire connaître.

La victime portait un petit sac dans lequel on a trouvé, entre un porte-monnaie renversé environ 13 francs une carnation et une carte de visite nom : « Juliette Vander Elst ». A ses doigts, deux bagues, et au poignet, un bracelet. Elle a les cheveux châtain, les traits gracieux. La toilette soignée, mais modeste.

Certaines personnes affirment néanmoins que le sac ne partira pas sans y être contraint et forcé, et que, revêtu de son uniforme de général de division, il a détruit les g.n. de la ville.

Le droit d'asile, encore pris contre la révolution, n'a pas été obtenu, mais des nombreuses conversations qui se sont échangées dans les couloirs, il résulte qu'une intervention probablement dépendra.

Malgré cette intervention, mais pas certainement sur l'expulsion — mesure que la droite considère comme certaine — la loi récemment votée par le Parlement donnant plus de pouvoir à cet égard au gouvernement, elle n'viserait que la question des déportations.

Dans ce cas, l'initiative de l'interpellation sera probablement prise par un des militaires de la droite, le général de Freschelle ou le colonel du Santerre.

Le Gauvois dit :

« Hier, au Cirque militaire de la place de l'Opéra, ne parlait que de la lettre de Mgr le cardinal d'Anthenaise, mais il parlait aussi de la révolution, de ses sentiments de l'armée, il n'a pas eu l'occasion de s'exprimer sur l'expulsion. C'était de l'enthousiasme pour le noble prince qui a pris ainsi la défense de la propriété des grades des officiers.

Le général d'Aumale, se rendrait, avant-hier soir, à cet établissement. Ils frapperont ; personne ne répond, bien qu'en entendent un grand remue-ménage dans l'appartement.

Ils voulurent faire ouvrir la porte par un serrurier, mais, une fois la serrure enlevée, une chaîne de sûreté barrait l'entrée. Ce n'est que sur la menace d'enfoncer la porte et d'arrêter tous les gendarmes qu'ils se trouverait à l'intérieur que la chaîne fut retirée.

Le cardinal Guibert, le comte de Paris

Apprenant la mort du cardinal Guibert, le comte de Paris a adressé une lettre de condoleances à Mgr Richaud.

La dynamy whole à Saint-Etienne

Saint-Etienne 13 juillet. — Un attentat qui aurait pu avoir les plus graves conséquences a été commis, cette nuit, vers dix heures et demie, à la verrerie Saumont. Un sieur Rocca, sujet espagnol, ouvrier verrier gréviste, a placé une cartouche de dynamite sur une fenêtre de la maison de M. Saumont et y a mis le feu. L'explosion, bien que très bruyante, n'a causé que des dégâts insignifiants.

Il a été arrêté à deux heures du matin, la dénonciation d'une femme qui l'avait vu allumer la cartouche.

Cet acte criminel est d'autant plus incompréhensible qu'hier soir, à Lyon, les patrons verriers, parmi lesquels se trouvait M. Saumont, ont signé le tarif demandé par les ouvriers.

La grève est terminée, et demain les ouvriers reprendront leur travail dans les usines de Lyon et de Saint-Etienne.

Moeurs Corse

Vigne, 13 juillet. — Il y a quelques mois, on trouvait le cadavre du nommé Joseph Olando, qui avait la tête tranchée par deux haches. Le meurtre avait eu pour auteur Pierre-Paul Orsini. Néanmoins, la rumeur publique désignait comme le complice de celui-ci Tullius Nicolai.

Ce dernier fut arrêté, mais peu de jours après, il fut remis en liberté. A peine était-il sorti de prison que Jérôme Olando, père de la victime, atteignait aux jours de Nicolai en le frappant de nombreux coups de pied.

Il fut arrêté, mais c'est à la suite de l'interrogatoire de Mahomet qu'un cimetière à eux.

Le cardinal Guibert et le comte de Paris

Apprenant la mort du cardinal Guibert, le comte de Paris a adressé une lettre de condoleances à Mgr Richaud.

L'épuration du personnel administratif.

— Au moment où les Chambres vont être saisies de l'importante question d'épuration du personnel administratif, nous croyons utile de soumettre à nos représentants, un projet de loi qui ne manquerait pas de réunir tous les suffrages.

ARTICLE UNIQUE

L'usage du Savon des Princes du Congo de la maison Vassal & frères, est mis à tout fonctionnaire du Pouvoir administratif et judiciaire.

Nous, Grévy, au contact de cet excellent produit dont la pureté est sans égal, le gouvernement espère obtenir l'épuration la plus prompte et la plus complète.

TRIBUNAUX

LE PROCES DES MILLIONS

votés à la Banque d'Ancone

Il faut remonter en 1878 pour retrouver l'origine de cette affaire judiciaire, qui fit grande tapage en Italie et qui va de nouveau passionner le public.

Le 10 octobre 1878, la succursale de la Banque nationale à Ancone reçut l'ordre d'expédier à Gênes la somme de 6 millions 500 000 fr. en billets de banque. Les employés Paul Albertini et Cesare Tangherlini, le premier comptable et le second garçon de bureau, deux jours plus tard, en présence d'un autre garçon de bureau, Eduardo Lorenzetti, firent régulièrement scellés et confiés à Thangerlini, chargé de les consigner au caissier de la Banque à Gênes. Mais lorsqu'on ouvrit, dans cette ville, une des valises qui devait contenir 2 millions 400 000 fr., on n'y trouva que des rougures de bois, Tangherlini, mis en demeuré de s'expliquer, déclara que cette valise aurait été substituée à celle qui contenait les deux millions 400,000 francs.

Pour ce crime, Denis Olando a comparu devant les assises et a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Hier, son père, Jérôme Olando, a déchargé son fusil sur Marie Nicolai, mère de Tullius Nicolai, et l'a atteinte mortellement.

On craint de nouvelles représailles de la part des membres de la famille Nicolai.

L'influence allemande

L'influence allemande s'étend tous les jours.

Dans quelques jours vont être inaugurées à Brindisi, deux nouvelles lignes de paquebots-poste allant de la Turquie à l'Australie.

M. Chesnelong demande à l'ordre de prendre à l'égard du duc d'Aumale.

M. Tolain dit que, sans vouloir attacher plus d'importance à la lettre adressée par le duc d'Aumale au président de la République, il demande au gouvernement quelques mesures il entend prendre pour faire respecter la dignité de la République.

M. Goblet. — Je réponds à la question de l'honorable M. Tolain en déclarant que le Conseil des ministres a pris ce matin un décret interdisant le territoire français à la personne ayant écrit cette lettre.

M. Tolain remercie le ministre en son nom et au nom de ses amis qui assure le gouvernement de son soutien dans les folles dépendances qu'il se montrera énergique.

M. Chesnelong demande à l'ordre de prendre à l'égard du duc d'Aumale.

M. Goblet ayant dit que la mesure avait été prise sur la proposition de M. Sarrion, il convient de demander à celui-ci de fixer la date de l'interpellation.

M. Chesnelong dit que M. Goblet doit fournir des explications au Sénat.

Le Sénat décide que la discussion n'aura lieu immédiatement.

La séance continue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Expulsion du duc d'Aumale

Paris, 13 juillet. — Le cabinet Freycinet, surnommé désormais le cabinet de la peur, a décidé l'expulsion de M. le duc d'Aumale.

On assure que dans son affliction, il va sous peu présenter un autre décret concernant M. le duc de Chartres.

Ce bizarre, le décret qui paraîtra demain à l'Officiel portera que M. le duc d'Aumale est expulsé pour insulte au président de la République.

J. Soussigné, déclare avoir en ma possession, à titre de dépôt judiciaire, la somme de 975,900 francs appartenant à M. Quirino Governatori. Je m'engage à rendre compte de cette somme à la réquisition de M. Governatori, et je n'en disposerai nullement sans son ordre formel ou celui de sa femme. De m'engager sur mon honneur, à défaut, à en supporter toutes les conséquences.

Le 6 juillet 1881. TOMMASO LOPEZ, avocat.

Ce reçu, si est authentique, décidera du procès.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le duc d'Aumale

M. le duc d'Aumale a quitté Chantilly dimanche 11 juillet, à quatre heures et demie du soir, se

rendant avec son aide de camp, M. Perrot de Chantilly, dans la propriété de Nouvion-en-Thiérache, dans l'Ain. Il a emmené avec lui une partie de sa maison, comme il fait tous les ans à pareille époque, et il a passé sur cinquante ont seulement quitté Chantilly.

Le déplacement de M. le duc d'Aumale au Nouvion est périodique ; il était décadé depuis une dizaine de jours et c'est par hasard qu'il coincide avec la radiation des cadres de l'armée, imaginée par M. Freycinet.

M. le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — Le cabinet Freycinet proposera aujourd'hui au conseil de ministre un décret bannissant du territoire le duc d'Aumale, et que le duc de Chartres sera l'objet de la même mesure.

Le même journal ajoute :

« Résolu à ne point supporter la situation que la République lui faisait, le duc d'Aumale a choisi son moment pour lancer sa protestation, après avoir pris ses dispositions pour une dépêche immédiate, car il tenait à ce que, pour lui, tout soit fait.

Il a donc, à certains agencements d'une part, et d'autre part, à certains déménagements, qui indiquent l'intention d'un prochain abandon du château.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — Le cabinet Freycinet proposera aujourd'hui au conseil de ministre un décret bannissant du territoire le duc d'Aumale, et que le duc de Chartres sera l'objet de la même mesure.

Le même journal ajoute :

« Résolu à ne point supporter la situation que la République lui faisait, le duc d'Aumale a choisi son moment pour lancer sa protestation, après avoir pris ses dispositions pour une dépêche immédiate, car il tenait à ce que, pour lui, tout soit fait.

Il a donc, à certains agencements d'une part, et d'autre part, à certains déménagements, qui indiquent l'intention d'un prochain abandon du château.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra son exécution.

Le duc de Chartres, qui était à Chantilly depuis quelques jours, est rentré hier à Paris, ce qui fait que Chantilly est fermé.

Paris, 3 juillet. — La séance d'aujourd'hui prononcera l'anniversaire de la mort du duc d'Aumale.

Le décret d'expulsion, qui sera, sans aucun doute, signé au conseil de ministre, recevra